



AGCE
INTERNATIONAL

Canada - Cameroun  

ACTION GLOBALE CARITATIVE ET
ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE
(AGCE)

ATTESTATION INSTITUTIONNELLE DE L'ORGANISATION PARTENAIRE

DANS LE CADRE DU CODE D'ÉTHIQUE
ET DES NORMES DE FONCTIONNEMENT
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

AGCE INTERNATIONAL - CANADA-CAMEROUN



*Ensemble, transformons des vies
et construisons un avenir durable et équitable.*



INTÉGRITÉ



TRANSPARENCE



BONNE
GOUVERNANCE



COOPÉRATION
INTERNATIONALE



ÉTHIQUE



AGCE – ACTION GLOBALE CARITATIVE & ECONOMIQUE-NUMERIQUE

**Actions Stratégiques Humanitaires, Economiques, Numériques Et Sociales
Pour L'inclusion Des Vulnérables Et Le Développement Durable.**

ATTESTATION INSTITUTIONNELLE DE L'ORGANISATION PARTENAIRE

**Dans le cadre du Code d'Éthique et des Normes de Fonctionnement de la
Coopération Internationale AGCE International – Canada–Cameroun**

Définitions

Aux fins de la présente attestation, le terme « Organisation » désigne tout groupe, association, GIC, coopérative, organisation communautaire, entreprise sociale, institution, fondation ou structure partenaire sollicitant un financement, un accompagnement, une affiliation, un partenariat stratégique ou une collaboration institutionnelle avec AGCE International.

Lorsqu'une proposition est présentée conjointement par plusieurs organisations ou dans le cadre d'un consortium, chaque organisation partenaire est tenue de soumettre une attestation institutionnelle distincte, dûment signée et conforme aux exigences de la Coopération Internationale AGCE International – Canada–Cameroun.

Objet de l'Attestation

La présente attestation vise à confirmer l'engagement officiel de l'organisation partenaire à respecter les principes du Code d'Éthique, les Normes de Fonctionnement, les règles de gouvernance, les exigences de transparence financière ainsi que les principes humanitaires, institutionnels et de coopération internationale établis par AGCE International.

Elle constitue un document de conformité institutionnelle préalable à toute signature d'accord de partenariat, de convention de financement, de protocole de coopération ou de programme conjoint avec l'AGCE International.

Instructions de Signature

La présente attestation doit être datée, signée et cachetée par :

- Le représentant légal de l'organisation ;
- Le responsable principal des finances ;
- Ou toute personne dûment mandatée par l'organe dirigeant ou le Conseil d'Administration de l'organisation concernée.

En signant cette attestation, l'organisation partenaire confirme l'exactitude des informations fournies et reconnaît son engagement à respecter les obligations éthiques, juridiques, administratives, financières et humanitaires applicables dans le cadre de la Coopération Internationale AGCE.

Engagements de l'Organisation Partenaire

L'organisation signataire atteste notamment :

- Respecter les principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité ;
- Exercer ses activités dans le respect des droits humains, de la dignité humaine et des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- S'opposer à toute forme de corruption, fraude, discrimination, harcèlement, exploitation ou abus;
- Garantir une gestion saine, transparente et vérifiable des ressources financières et matérielles ;
- Respecter les politiques de protection des données, de protection des enfants et de prévention des abus ;
- Promouvoir une coopération fondée sur la solidarité, l'équité, l'inclusion et le respect mutuel ;
- Accepter les mécanismes de suivi, d'évaluation, de conformité et d'audit établis par l'AGCE International ;
- Préserver la confidentialité des informations institutionnelles et des partenariats stratégiques ;
- Agir conformément aux lois et réglementations applicables dans les pays d'intervention et de coopération.

Dispositions Complémentaires

Sauf indication contraire, toutes les rubriques et déclarations contenues dans la présente attestation doivent être complétées obligatoirement par l'organisation partenaire. Toute fausse déclaration, omission volontaire ou non-respect des engagements pris peut entraîner la suspension, le refus ou la résiliation du partenariat avec AGCE International.

Dans le cadre de la modernisation des outils numériques et des plateformes institutionnelles de l'AGCE, certains liens ou références électroniques peuvent être temporairement indisponibles. Les partenaires sont invités à consulter les plateformes officielles, les sections « **Événements** », « **Coopération Internationale** » ou « **Directives de Financement** » afin d'accéder aux informations et documents actualisés.

Cette attestation est assujettie à une validation par l'**Organisation AGCE International**.

Renseignements sur le projet :

Titre du projet :

Numéro de proposition :

La demande est soumise en réponse à un appel : **Oui** **Non**

Si vous avez répondu "Oui" à la question ci-dessus, veuillez inclure le titre de l'appel dans l'espace ci-dessous.

Titre d'Appel :

NOTE : Seules les demandes validées via Partenaire@AGCEInternational reçoivent un numéro officiel. De dépôt de proposition. Sinon, laisser cette section vide.

1. Coûts admissibles

L'Organisation a lu les « Directives concernant « les éléments de coût admissibles pour les projets de développement local » et à établir le budget en tenant compte des coûts qui y sont décrits.

[Allez à la page : Directive concernant les éléments de coûts admissibles pour les projets de développement local](#)

2. Partage des Coûts et Engagement de Partenariat

Conformément au **Code d'Éthique et aux Normes de Fonctionnement de la Coopération Internationale AGCE International – Canada-Cameroun**, ainsi qu'à la **Politique de Partage des Coûts applicable aux accords de subvention, de coopération et de contribution non remboursable**, toute organisation bénéficiaire ou partenaire est encouragée à contribuer, en ressources financières, matérielles, techniques ou en services, à hauteur indicative de **15 % à 30 %** des coûts directs admissibles du projet. Les contributions en nature peuvent inclure des équipements, locaux, matériels, expertises, ressources humaines ou services valorisables financièrement et directement liés à la réalisation des objectifs du partenariat. Toutes les contributions doivent être transparentes, documentées, vérifiables et conformes aux principes de bonne gouvernance, de redevabilité et de coopération solidaire promus par AGCE International.

Dans le cadre des accords multipartites ou des partenariats impliquant plusieurs signataires, les parties prenantes reconnaissent leur responsabilité conjointe et solidaire dans le respect des engagements financiers, techniques et opérationnels liés au projet. Les modalités de partage des coûts, de contribution volontaire ou d'appui institutionnel peuvent être adaptées selon la nature humanitaire, sociale, éducative, économique ou numérique du programme concerné, conformément aux directives de financement et aux principes de coopération durable de l'ONG **ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun)**.

[Allez sur la page : politique sur le partage des coûts pour les accords de subvention et de contribution non remboursable.](#)

[Allez à la page : Directive concernant les éléments de coûts admissibles pour les projets de développement local](#)

L'Organisation partenaire s'engagera à veiller à ce qu'un minimum de _____ % du total des coûts directs admissibles du projet soit fourni au titre du partage des coûts au cours du cycle de vie du projet.

3. Capacité financière

L'Organisation dispose d'une capacité financière suffisante pour entreprendre le projet sans nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations et engagements financiers en vertu des accords existant financés par le partenariat.

4. Code de conduite - Exploitation et abus sexuels

Reconnaissant que l'exploitation et les abus sexuels enfreignent les normes juridiques internationales universellement reconnus et, conformément à l'engagement de l'organisation AGCE International visant la prestation de l'aide nationale fondée sur un cadre des droits de la personne, l'Organisation déclare et garantit qu'elle a, a lu et respecte le règlement et la charte de bonne conduite ou code d'éthique et normes de fonctionnement de l'AGCE International, accessible au public qui vise à prévenir l'exploitation et les abus sexuels, à faire enquête et à intervenir si une telle situation survient. Les RCBC/CENF et les définitions applicables se trouvent à la section de l' « accord de contribution-Modalité générale du programme d'aide de développement communautaire national ».

[Allez à la page : Programme d'aide de contribution - Modalité générale.](#)

5. Sanctions internationales



L'organisation partenaire déclare et garantit que les financements, ressources ou activités mis en œuvre dans le cadre de la Coopération Internationale AGCE International – Canada-Cameroun ne seront utilisés, directement ou indirectement, au profit de personnes, groupes ou entités faisant l'objet de sanctions nationales ou internationales imposées notamment par le Cameroun, le Canada, les Nations Unies ou toute autre autorité compétente. Chaque partenaire s'engage ainsi à respecter les principes de légalité, de transparence, d'intégrité, de conformité éthique et de coopération responsable conformément au Code d'Éthique et aux Normes de Fonctionnement de l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International).

[Allez à la page : Sanction économique](#)

6. Lutte au terrorisme



L'organisation partenaire déclare et garantit que les financements, ressources et activités engagés dans le cadre de la Coopération Internationale AGCE International – Canada-Cameroun ne seront en aucun cas utilisés, directement ou indirectement, au profit d'individus, groupes ou entités impliqués dans des activités terroristes ou contraires aux lois nationales et internationales applicables. Chaque partenaire s'engage à respecter les principes de paix, de sécurité, de légalité, d'intégrité et de coopération humanitaire responsable conformément au Code d'Éthique et aux Normes de Fonctionnement de l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International).

[Allez sur la page : Mesures coercitives contre le terrorisme d'Etat](#)

Groupe/Organisation

Nom de l'organisation

Titre du signataire autorisé

Nom du signataire autorisé (en lettres moulées)

Signature

Date (jour – mois – année)

--	--	--